

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

11/04/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

S006C169 N° D'AGRÉMENT :

(9) RAISON SOCIALE: SAS AUTO BILAN SLV

55 RUE CLAUDE BERNARD (3) COORDONNÉES :

ZI SECTEUR C7

06700 SAINT LAURENT DU VAR

Tél: 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

006C1158 N° D'AGRÉMENT :

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation CM-088-QW (F) 08/11/2012

Date de 1^{ère} mise en circulation

19/09/2008

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

MODUS

(1) N° dans la série du type (VIN) VF1JP0W0540090316

(5) Catégorie internationale M1

Genre VP

Type/CNIT

Énergie

MRE1326ST613

ES

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

12/02/2025

25034092

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif

inopérant, fortement endommagé ou mal fixé D

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement

défectueux AR

421 b 2 ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) :

Glace défectueuse ARD

4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET

FEUX DE JOUR) : Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ;

intensité lumineuse fortement réduite ARD, ARG

4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP) : Feu de couleur

autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite ARD, ARG 4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION

ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou

marquage non conforme aux exigences ARD, ARG

5.2.3.d.2. PNEU: Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté

AVD

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS

ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement

susceptible de causer des blessures en cas de contact AR

8.2.12.b.2. ÉMISSIONS GAZEUSES: Les émissions gazeuses dépassent les niveaux

réglementaires, en l'absence de valeur constructeur

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la

sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures : 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation

horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

4.6.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE) : Glace

défectueuse ARD

5.3.2.d.1. AMORTISSEURS: Ecart significatif entre la droite et la gauche AV

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé D

6.2.10.a.1, GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

112071

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

ARRIERE G D G -3.5 m/km Ripage (-8 à +8 m/km) :

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 47 % 0%

741 daN 475 daN Forces verticales :

Frein de service

309 daN 305 daN 182 daN 189 daN Forces de freinage :

Déséquilibre (<20%): 2 %

Forces de freinage (efficacité): 309 daN 305 daN 182 daN 189 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %) :81 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 24 %

Émissions à l'échannement

CO ralenti (≤0.3 %) : 0.35 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0.34 % Lambda (0.97 à 1.03) :1.010

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -0.8 % -1.1% +2.0 % Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : +2.0 %

